



Management & leadership

**Les outils du management :
du stratégique à l'opérationnel**

Règlement de formation

Version septembre 2021

Table des matières

1	GÉNÉRALITÉS	3
1.1	Dispositif de formation	3
1.2	Partenaires	4
2	ORGANISATION.....	4
2.1	Publication et inscription.....	4
2.2	Conditions générales.....	4
3	RECONNAISSANCES	4
3.1	Principes de l'attestation.....	4
3.2	Attestation de chef de groupe	5
	3.2.1 Compétences développées.....	5
	3.2.2 Conditions d'obtention.....	5
3.3	Attestation de manager	5
	3.3.1 Compétences développées.....	5
	3.3.2 Conditions d'obtention.....	5
3.4	Certificat de dirigeant.....	5
	3.4.1 Compétences développées.....	5
	3.4.2 Prérequis	5
	3.4.3 Travail de validation des compétences.....	6
	3.4.4 Marche à suivre	6
3.5	Diplôme de leader	7
	3.5.1 Compétences développées.....	7
	3.5.2 Prérequis	7
	3.5.3 Travail de validation des compétences.....	7
	3.5.4 Marche à suivre	7
4	DURÉE DE VALIDITÉ DES MODULES.....	8

Par mesure de simplification, la forme masculine est utilisée dans le texte.

1 GÉNÉRALITÉS

1.1 Dispositif de formation

Ce dispositif de formation s'adresse à toute personne ayant ou souhaitant avoir une fonction d'encadrement, de direction ou étant active dans le domaine des ressources humaines.

Ce dispositif est composé de 5 thèmes et bénéficie d'une structure modulaire impliquant les avantages suivants :

- Chaque module aborde une thématique complète.
- Chaque module peut donc être suivi indépendamment des autres.
- Chaque module fait l'objet d'une attestation de participation.
- Différentes reconnaissances peuvent être obtenues en fonction de la combinaison des modules suivis (cf. pictogrammes dès page 5).
- Chaque personne décide du type de reconnaissance qu'elle souhaite obtenir, en fonction de sa position dans l'entreprise, de son plan de carrière et de son parcours de formation.
- Pour le *certificat de dirigeant* et le *diplôme de leader*, un travail de validation des compétences doit être réalisé.



Connaître, conduire et motiver son équipe

6 jours



Management des absences et du bien-être au travail

2 jours



Gestion efficace des projets et des changements

4 jours



Recruter et intégrer ses futurs collaborateurs

2 jours



Développer ses pratiques de conduite d'équipe et de leadership

6 jours

1.2 Partenaires

Deux partenaires se sont associés pour ce dispositif de formation.

Ismat Consulting SA

L'entreprise Ismat Consulting SA collabore avec le CIP depuis plus de 20 ans. Elle propose des solutions de management d'entreprise privilégiant le développement des talents, des compétences collectives et de la performance. Ismat met la priorité sur l'aspect pratique, des outils réfléchis et mis au point en formation puis directement transposables et applicables sur le lieu de travail.

Référence : www.ismat.com

CIP

Le Centre interrégional de perfectionnement est un centre de formation pour adultes. Ancré dans la réalité économique de l'Arc Jurassien, il se veut à l'écoute des entreprises et conçoit pour elles des formations sur mesure, axées sur l'employabilité et la mise en pratique immédiate. En tant que partenaire de ce concept, le CIP met son infrastructure et ses compétences d'ingénierie de la formation au service des participants.

Référence : www.cip-tramelan.ch

2 ORGANISATION

2.1 Publication et inscription

Les descriptifs détaillés des formations sont disponibles sur le site internet du CIP.

Les inscriptions s'effectuent principalement au moyen d'un formulaire en ligne.

2.2 Conditions générales

En s'inscrivant, les participants acceptent les conditions générales et d'annulation du CIP.

3 RECONNAISSANCES

3.1 Principes de l'attestation

Une attestation de participation CIP/Ismat sera remise une fois la formation terminée, pour autant que cette dernière ait été suivie à raison de 80% au minimum (cf. conditions descriptifs respectifs).

Le CIP gère les données relatives au suivi des diverses reconnaissances qui peuvent être obtenues.

3.2 Attestation de chef de groupe



3.2.1 Compétences développées

- Détenir les outils de base pour conduire une équipe

3.2.2 Conditions d'obtention

En complément à l'attestation de participation, une *attestation de chef de groupe* est délivrée systématiquement par le CIP au terme de la formation *Connaître, conduire et motiver son équipe*.

3.3 Attestation de manager



3.3.1 Compétences développées

- Détenir les outils de base pour conduire une équipe
- Veiller à la santé et la performance en décelant et prévenant les situations d'absences

3.3.2 Conditions d'obtention

Lorsqu'un participant est au bénéfice des attestations *Connaître, conduire et motiver son équipe* et *Management des absences*, une *attestation de manager* lui est délivrée par le CIP.

3.4 Certificat de dirigeant



3.4.1 Compétences développées

- Détenir les outils de base pour conduire une équipe
- Veiller à la santé et la performance en décelant et prévenant les situations d'absences
- Créer, suivre et implanter des projets en intégrant la communication et la gestion des changements au sein d'une équipe

3.4.2 Prérequis

Lorsqu'un participant est au bénéfice des attestations *Connaître, conduire et motiver son équipe*, *Management des absences* et *Gestion efficace des projets et des changements*, il a la possibilité d'obtenir un *certificat de dirigeant*. Pour y parvenir, il doit encore effectuer un travail de validation des compétences. A noter que le *certificat de dirigeant* n'est pas un préalable au *diplôme de leader*.

Si les formations n'ont pas été suivies auprès du CIP, une copie des attestations de participation délivrées par une institution partenaire doit être remise.

3.4.3 Travail de validation des compétences

Le travail de validation a pour objectif de consolider les thématiques abordées durant la formation par une implémentation concrète sur le lieu de travail. Il doit s'agir d'une démarche concrète, soutenue par sa direction générale (DG).

Le projet proposé peut aborder une problématique spécifique à un ou plusieurs des modules suivis. Le traitement de cette problématique doit toutefois démontrer la prise en compte des acquis de l'ensemble de la formation.

La durée/volume de travail nécessaire à l'élaboration du travail de validation est estimée entre 20 et 30 heures.

3.4.4 Marche à suivre

- L'inscription est faite par écrit au moyen du bulletin d'inscription prévu à cet effet (cf. site internet ou sur demande) à :
CIP
Formations en management
Chemin des Lovières 13
2720 Tramelan
ou management@cip-tramelan.ch.
- Le CIP envoie alors la facture pour couverture des frais de CHF 600.- qui comprend le suivi, l'analyse du dossier du candidat et le rapport d'évaluation des experts. Il transmet également un document complémentaire à ce règlement de formation.
- La candidature est considérée comme définitive au moment du paiement de cette facture.
- Le candidat envoie ensuite une brève description du projet choisi ainsi que le plan de la structure de son travail à management@cip-tramelan.ch. Le comité d'experts CIP/Ismat donne son approbation ou son refus motivé dans un délai de 6 semaines dès réception des documents.
- Durant son projet, le candidat peut obtenir deux interventions d'accompagnement. La demande doit être adressée au CIP par courrier électronique à management@cip-tramelan.ch. Une réponse est délivrée jusqu'à 6 semaines dès réception de la demande.
- Le travail de validation définitif est à envoyer à management@cip-tramelan.ch.
- Le comité d'experts CIP/Ismat rend son rapport d'évaluation avec la mention « acquis » ou « non acquis » dans un délai de 2 mois dès réception du travail.
- En cas d'insuffisance du travail justifiant la mention « non acquis », le candidat a la possibilité de déposer une deuxième fois son travail. Il lui sera alors facturé une taxe administrative d'un montant de CHF 250.-.
- En cas de réussite, le *certificat de leader* est remis au candidat.

3.5 Diplôme de leader



3.5.1 Compétences développées

- Détenir les outils de base pour conduire une équipe
- Veiller à la santé et la performance en décelant et prévenant les situations d'absences
- Créer, suivre et implanter des projets en intégrant la communication et la gestion des changements au sein d'une équipe
- Être capable de recruter, de l'établissement du profil à l'accueil dans l'entreprise
- Détenir les outils pour conduire et motiver des managers d'équipes, de la vision stratégique de l'entreprise à l'opérationnel, tout en développant les compétences collectives

3.5.2 Prérequis

Lorsqu'un participant est au bénéfice des attestations *Connaître, conduire et motiver son équipe*, *Management des absences*, *Gestion efficace des projets et des changements*, *Recruter et intégrer ses futurs collaborateurs* et *Développer ses pratiques de conduite d'équipe et de leadership* ou anciennement *Développer, communiquer et implanter des stratégies de management*, il a la possibilité d'obtenir un *diplôme de leader*. Pour y parvenir, il doit encore effectuer un travail de validation des compétences. A noter que le *certificat de dirigeant* n'est pas un préalable au *diplôme de leader*.

Si les formations n'ont pas été suivies auprès du CIP, une copie des attestations de participation délivrées par une institution partenaire doit être remise.

3.5.3 Travail de validation des compétences

Le travail de validation a pour objectif de consolider les thématiques abordées durant la formation par une implémentation concrète sur le lieu de travail. Il doit s'agir d'une démarche concrète, soutenue par sa direction générale (DG).

Le projet proposé peut aborder une problématique spécifique à un ou plusieurs des modules suivis. Le traitement de cette problématique doit toutefois démontrer la prise en compte des acquis de l'ensemble de la formation.

La durée/volume de travail nécessaire à l'élaboration du travail de validation est estimée entre 30 et 50 heures.

3.5.4 Marche à suivre

- L'inscription est faite par écrit au moyen du bulletin d'inscription prévu à cet effet (cf. site internet ou sur demande) à :

CIP
Formations en management
Chemin des Lovières 13
2720 Tramelan

ou management@cip-tramelan.ch.

- Le CIP envoie alors la facture pour couverture des frais de CHF 950.- qui comprend le suivi, l'analyse du dossier du candidat, la soutenance et le rapport d'évaluation des experts. Il transmet également un document complémentaire à ce règlement de formation.
- La candidature est considérée comme définitive au moment du paiement de cette facture.
- Le candidat envoie ensuite une brève description du projet choisi ainsi que le plan de la structure de son travail à management@cip-tramelan.ch. Le comité d'experts CIP/Ismat donne son approbation ou son refus motivé dans un délai de 6 semaines dès réception des documents.
- Durant son projet, le candidat peut obtenir trois interventions d'accompagnement. La demande doit être adressée au CIP par courrier électronique à management@cip-tramelan.ch. Une réponse est délivrée jusqu'à 6 semaines dès réception de la demande.
- Le travail de validation définitif est à envoyer à management@cip-tramelan.ch.
- Le candidat est ensuite invité à la soutenance de son travail dans un délai d'environ 6 mois. Il devra être accompagné par un membre de la DG de son entreprise si possible ou par un supérieur hiérarchique.
- Deux journées par année sont planifiées pour les soutenances.
- La soutenance a lieu devant un comité d'experts CIP/Ismat qui rend son rapport d'évaluation avec la mention « acquis » ou « non acquis » dans un délai d'un mois.
- En cas d'insuffisance du travail justifiant la mention « non acquis », le candidat a la possibilité de déposer une deuxième fois son travail. Il lui sera alors facturé une taxe administrative d'un montant de CHF 250.-.
- En cas de réussite, le *diplôme de leader* est remis au candidat.

4 DURÉE DE VALIDITÉ DES MODULES

Les attestations de participation doivent avoir été obtenues dans les 5 ans qui précèdent l'inscription au *certificat de dirigeant* ou au *diplôme de leader*.

Tramelan, septembre 2021

Cette édition annule et remplace les précédentes. Toute modification reste en tout temps réservée.